

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 819

19 mars 2016

### SOMMAIRE

Alzette Acquisitions S.à r.l. ....	39295	KKH Property Investors S.à r.l. ....	39277
AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l. ....	39295	KKH Property Investors S.à r.l. ....	39266
Andare .....	39296	Kompa .....	39269
Angelsim S.à r.l. ....	39297	KPI Retail Property 22 S.à.r.l. ....	39277
Apollo Aviation Offshore Luxembourg .....	39296	KWF Business Consultants S.A. ....	39307
Aquarelle Etoile II S.A. ....	39296	La Compagnie des Moulins S.A. ....	39279
Atico .....	39310	Lafarelle S.à r.l. ....	39280
Dole Invest .....	39303	Maine Consulting S.A. ....	39282
European Hotel S.A. ....	39305	Maroti S.A. ....	39284
Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois ...	39311	MGT Holdings S.à r.l. ....	39285
Genêts Sàrl .....	39289	Mitotech S.A. ....	39288
I.C.E., Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l. ....	39281	Najac .....	39292
IDEPA Investissements S.A. ....	39270	Najac .....	39292
IMG S.à r.l. ....	39271	NDE S.à r.l. ....	39290
IMG S.à r.l. ....	39271	Neptune Properties S.à r.l. ....	39294
Infodata S.à r.l. ....	39309	NewOkny Charter Sàrl .....	39289
International Synergie S.A. SPF .....	39272	Studio Evy Mains S.à r.l. ....	39312
IPEX Europe S.A. ....	39273	Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd .....	39312
IT-Partners .....	39274	The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF .....	39312
ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l. ...	39275	Top Diffusion S.A. ....	39312
Kalinka Invest .....	39269	Vespa A S.C.A. ....	39292
Karma Realities S.A. ....	39275	Wilisaank SA .....	39295

**KKH Property Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.588.948,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.382.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «KKH Property Investors S.à r.l.», a «société à responsabilité limitée» (the «Company»), having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 187 382, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, enacted on the 23<sup>rd</sup> day of May 2014, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2050 of 5<sup>th</sup> August 2014, whose articles of association have been amended several times and latest by deed of the undersigned notary, dated 22<sup>th</sup> April 2015, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1550 of 19<sup>th</sup> June 2015.

There appeared,

- Steel Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 185 448, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, («Steel»),

here represented by Mr Liridon Elshani, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

- KKH Capital Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186 988 («KKH»),

here represented by Mr Liridon Elshani, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

(the «Shareholders»)

Said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight euro (EUR 359,698.-) so as to bring it from its current amount of ten million two hundred twenty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 10,229,250.-) to ten million five hundred eighty-eight thousand nine hundred forty-eight euro (EUR 10,588,948.-), by the creation and the issuance of three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight (359,698) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription of three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight (359,698) of the newly issued shares by Steel Grafton S.à r.l. and paying up for these shares by a contribution in cash of three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight euro (EUR 359,698.-);

3. Waiving by KKH Capital Group S.à r.l. of the preferential subscription rights to which KKH Capital Group S.à r.l. may be entitled on occasion of the capital increase of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the by-laws in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Shareholders decide what follows:

*First resolution*

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight euro (EUR 359,698.-) so as to bring it from its current amount of ten million two hundred twenty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 10,229,250.-) to ten million five hundred eighty-eight thousand nine hundred forty-eight euro (EUR 10,588,948.-) and to create and issue in this respect three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight (359,698) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Shareholders decide to issue three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight (359,698) new shares of the Company to be subscribed by Steel, represented as stated above and fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight euro (EUR 359,698.-) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, that states it expressly.

### *Subscription and Payment*

Thereupon intervene the afore named company Steel, here represented by Mr Liridon Elshani, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed,

declared to subscribe to the three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight (359,698) new shares and to have them fully paid-up by payment in cash, so that from now on the Company has its free and entire disposal the amount of three hundred fifty-nine thousand six hundred ninety-eight euro (EUR 359,698.-) as was certified to the undersigned notary.

### *Third resolution*

The Shareholders note that the shareholder KKH has specifically renounced to its preferential subscription rights, which right may be entitled on the occasion of the present capital increase of the Company.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders decide to amend the article six of the Articles of Association, which shall read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at ten million five hundred eighty-eight thousand nine hundred forty-eight euro (EUR 10,588,948.-) represented by ten million five hundred eighty-eight thousand nine hundred forty-eight (10,588,948) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first written above.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing parties, who are known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said proxy-holders signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «KKH Property Investors S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 187 382, constituée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 23 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2050 du 5 août 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1550 du 19 juin 2015.

Ont comparu:

- Steel Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 185 448 («Steel»),

ici représentée par Mr Liridon Elshani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé.

- KKH Capital Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 186 988 («KKH»),

ici représentés par Mr Liridon Elshani, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(les «Associés»),

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 359.698,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions deux cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 10.229.250,-) à dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 10.588.948,-), par la création et l'émission de trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit (359.698) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit (359.698) parts sociales nouvellement émises par Steel Grafton S.à r.l. et paiement de ces parts sociales par une contribution en espèces de trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 359.698,-).

3. Renonciation au droit de souscription préférentiel par l'associé KKH Capital Group S.à r.l.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les Associés ont pris ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 359.698,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions deux cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 10.229.250,-), à dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 10.588.948,-), par la création et l'émission de trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit (359.698) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution:*

Les Associés d'admettre à la souscription des trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit (359.698) nouvelles parts sociales l'associé Steel, représenté comme indiqué ci-dessus et entièrement libérées par une contribution en espèces de sorte que la somme de trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 359.698,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite le souscripteur Steel, prénommée et représentée par Mr Liridon Elshani, prénommée, en vertu d'une procuration ci-attachée,

déclare souscrire aux trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit (359.698) parts nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 359.698,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution:*

Les Associés notent que l'associé KKH a expressément renoncé à son droit de souscription préférentiel, lequel droit peut être utilisé lors de la présente augmentation de capital social de la Société.

#### *Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 10.588.948,-), représenté par dix millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-huit (10.588.948) parts sociales d'une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires»

#### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus reine n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 décembre 2015. 2LAC/2015/30222. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005765/168.

(160004376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Kalinka Invest, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Kompa).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.341.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

Monsieur Nicolas KOMPALITCH, né le 20 mai 1971 aux Lilas (France), demeurant au 10 rue Danton, 75006 Paris (France),

Ici représenté par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été, signée ne varietur par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "KOMPA", constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170341 (la "Société"), a été constituée le 4 juillet 2012 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2091 du 23 août 2012 et que les statuts (les "Statuts") de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors;

- Qu'il est le seul et unique associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société;

- Que des décisions sont à prendre en relation avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Changement de dénomination sociale en «Kalinka Invest» et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

2. - Divers.

- Qu'en tant qu'Associé Unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, il a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "KOMPA" en "Kalinka Invest" et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Kalinka Invest (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).”

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-H. DOUBET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005768/51.

(160004407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**IDEPA Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.277.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IDEPA INVESTISSEMENTS S.A., constituée conformément à la loi luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.277, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 1676 du 8 août 2007; et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis L'assemblée est présidée par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Le président désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. - Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions, qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, une fois signées «ne varietur» par les comparants, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrée avec l'acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité des actions émises au porteur a été valablement déposée auprès de Maître Isabelle GIRAULT, avocat, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, nommée par le conseil d'administration en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

IV. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, et que la totalité des actions est admise à l'assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution IMMÉDIATE de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur la société Monsieur Dominique PHILIPPE, courtier en assurance, né le 4 mars 1951 à Bourbonne-Les-Bains (France), demeurant à L-1749 Howald, 11, rue Rudy Herber.



*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «loi»).

L'Assemblée décide que le liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans autorisation spéciale de l'assemblée même au cas où elle est normalement requise par la loi.

L'Assemblée décide que le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires(s) une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à EUR 950,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. FRATTER, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41523. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005690/69.

(160004995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**IMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 183.241.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005693/10.

(160004314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**IMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.815.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 183.241.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

IMG Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.786,

agissant via son associé commandité, IMG Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 15.000 euros et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.718,

et ici représentée par Me John Hustaix, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 décembre 2015, laquelle sera enregistrée, ne varietur, avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «IMG S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée le 30 décembre 2013 suivant acte reçu de Me Cosita Delvaux, notaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché

de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), no 518 du 6 mars 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.241.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2014 et publié au Mémorial, n° 964 du 10 avril 2015.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. La résolution qui doit être approuvée est la suivante:

Modification de l'article 18 des Statuts afin de prendre la teneur suivante:

« **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, les gérants, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde est à la disposition des associés sur décision des associés.»

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 18 des Statuts afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'agenda.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille deux cents (1200) euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. Hustaix et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29855. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005694/55.

(160004315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

### **International Synergie S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.155.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à 2<sup>nd</sup> Floor, Building B, SNPF Plaza, Sa-valalo, Apia, Samoa, représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:



- La société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, INTERNATIONAL SYNERGIE S.A. SPF (R.C.S. Luxembourg numéro B 92.155), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 376 du 7 avril 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3011 du 28 novembre 2013.

- La société a actuellement un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société INTERNATIONAL SYNERGIE S.A. SPF;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société INTERNATIONAL SYNERGIE S.A. SPF;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société INTERNATIONAL SYNERGIE S.A. SPF;

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société INTERNATIONAL SYNERGIE S.A. SPF

Les livres et documents comptables de la société INTERNATIONAL SYNERGIE S.A. SPF demeureront conservés pendant cinq ans à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Wing D.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41987. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005705/48.

(160004582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

### **IPEX Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.725.

### **DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme IPEX EUROPE S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 83.725), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 201 du 6 février 2002, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 février 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 975 du 16 avril 2014;

- La société a actuellement un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

- NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société IPEX EUROPE S.A.;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société IPEX EUROPE S.A.;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société IPEX EUROPE S.A.;

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société IPEX EUROPE S.A.

Les livres et documents comptables de la société IPEX EUROPE S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Wing D.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41986. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005707/48.

(160004575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**IT-Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 149.152.

—  
**AUFLÖSUNG**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. La société anonyme "W.E.M. S.A.", établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147.004, représentée par Monsieur Frédéric KEIFFER, indépendant, demeurant à F-57970 Stuckange, 45, Bocle des Prés, en sa qualité d'administrateur unique, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa seule signature;

2. Monsieur Matthieu VOIRIN, né le 6 octobre 1976 à Nancy (F), demeurant à F-57070 Metz, 60, rue des Cèbres;

Ici représentés par Madame Carine TONNAR, comptable, demeurant professionnellement à L-9175 Niederfeulen, 17, rue de la Fail;

En vertu d'une procuration sous seing privé établie le 9 décembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur», par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IT-PARTNERS avec siège social à L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération, suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2009, numéro du Registre de Commerce B 149.152, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2343, du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

Les associés représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, les parties comparantes prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Ils se désignent comme liquidateurs de la société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin,

par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, ils assument irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué aux associés;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés aux administrateurs et commissaire au compte de la Société pour l'exécution de leurs mandat jusqu'à ce jour;

IIX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse F-57070 Metz, 60, rue des Cèbres.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à huit cents euros (800 €).

#### *Déclaration*

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carine TONNAR, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22355. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005711/59.

(160004727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016005714/11.

(160003734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **Karma Realities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.060.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "KARMA REALTIES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171060, (la "Société"), constituée en date du 25 juillet 2012 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2360 du 21 septembre 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel DE SOUSA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
2. Révocation et décharge à l'administrateur unique ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat respectif;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par l'administrateur unique de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre de l'administrateur unique résultant de sa gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme "GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A.", en abrégé "Fiduciaire G.M.S. S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68566, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

La Société, en liquidation, est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

*Cinquième résolution*

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, D. DE SOUSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30060. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005753/91.

(160003928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**KKH Property Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.382.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005764/10.

(160004375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**KPI Retail Property 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.324.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B109507 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy under private seal dated 16 December 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the shares of KPI Retail Property 22 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B116324, incorporated under Luxembourg Laws, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 21 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et

Associations (hereinafter referred to as the Mémorial C) number 1353 on 13 July 2006 (the Company). The articles of association has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 12 February 2015, published on the Mémorial C number 1269 on 15 May 2015.

2. The share capital of the Company is established at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50) each.

3. The Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

4. The Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

5. Consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

6. The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

7. The Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates up to the present day;

8. The books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU**

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée incorporée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B109507 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de KPI Retail Property 22 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 116324, qui a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 1353 du 13 juillet 2006 (la Société). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 février 2015, publié au Mémorial C numéro 1269 du 15 mai 2015 (la Société)

2. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq-cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune.

3. Par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat

4. L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

5. La liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;



6. La comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
7. La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu' à ce jour;
8. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège social de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41494. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005772/101.

(160005450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **La Compagnie des Moulins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.865.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### A COMPARU:

“FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.”, une société de droit de Belize, ayant son siège social à Belize-city, 60, Market Square, immatriculée au International Business Companies Registry of Belize sous le numéro 51975,

la “Mandante”

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

le “Mandataire”

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Mandante, propriétaire de l'intégralité des actions émises par la société anonyme “LA COMPAGNIE DES MOULINS S.A.”, (la “Société”), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112865, constituée le 16 décembre 2005 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 22 mars 2006,

représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la Mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'“Actionnaire Unique”).
- 2) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 3) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour.

4) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

5) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point précédent;

7) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg, à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005797/58.

(160004629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **Lafarelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.303.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### A COMPARU:

Monsieur Sylvain GERON, dirigeant de sociétés, né le 10 mai 1972 à Paris (France), demeurant à F-75008 Paris, 62, rue de Monceau,

ci-après le "Mandant"

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ci-après le "Mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le Mandant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée..LAFARELLE S.à r.l..., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176.303. (la "Société"), a été constituée le 26 mars 2013 suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 28 mai 2013; et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le même notaire, en date du 28 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2862 du 14 novembre 2013.

- 2) Que le capital social est fixé à dix-huit mille cent quatre-vingt-deux euros (EUR 18.182,-), représenté par dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (18.182) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- 3) Que le Mandant est devenu successivement le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'«Associé Unique»);
- 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;
- 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire de contrôle à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de toutes autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005799/61.

(160004649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

#### **I.C.E. S.à r.l., I.C.E., Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5324 Contern, 1, Square Peter Dussmann.

R.C.S. Luxembourg B 9.411.

#### AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

DUSSMANN SERVICE S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Firmensitz in 1, Square Peter Dussmann, L-5324 Contern, eingetragen im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B16281,

hier vertreten durch die Herren Angelo ROSSI, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Contern, und Jean-Paul NEU, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift Contern, auf Grund einer ihnen erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Contern am 21. Dezember 2015, welche Vollmacht von den Vollmachtnehmern und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Diese Komparentin erklärt, dass sie die alleinige Inhaberin sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE S.à r.l.", mit Sitz in L-5324 Contern, 1, Square Peter Dussmann, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B9411, gegründet gemäß Urkunde unter Pri-

vatschrift, am 11. Januar 1971, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 67 vom 14. Mai 1971, ist. Die Statuten der Gesellschaft wurden letztmals abgeändert durch die außerordentliche Generalversammlung am 28. Oktober 2015, abgehalten beim Unterzeichneten Notar, welche zurzeit im Begriff ist einregistriert und veröffentlicht zu werden.

Als dann erklärt die vorgenannte Komparentin dem instrumentierenden Notar, und bittet denselben folgendes zu beurkunden:

- Das das Gesellschaftskapital zurzeit hunderttausend Euro (100.000.- EUR) beträgt, welches eingeteilt ist in viertausend (4.000) Gesellschafteranteile zu einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (25.- EUR), welche alle voll gezeichnet und einbezahlt sind.

- Dass die Alleingesellschafterin sämtliche Gesellschafteranteile hält.

- Dass die Geschäftsaktivität der Gesellschaft aufgehört hat, und somit die Alleingesellschafterin hiermit die unverzügliche Auflösung der Gesellschaft beschließt.

- Dass die Alleingesellschafterin sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft bestellt, und in letztgenannter Eigenschaft den instrumentierenden Notar dazu anhält zu beurkunden, dass jegliche Verbindlichkeiten der Gesellschaft getilgt sind, und dass für die Auflösungs- und Abwicklungskosten genügend Provision vorgehalten wird; desweiteren hält die Komparentin den instrumentierenden Notar dazu an, zu beurkunden, dass sie selbst alle bleibenden Schulden, wenngleich zum heutigen Zeitpunkt nicht bekannt, tilgen wird, und sich in unbegrenzter Höhe, und unwiderruflich, hierzu verpflichtet; dass daraus folgt, dass die ganzen Verbindlichkeiten der Gesellschaft getilgt sind. Der Bericht der Abwicklung ist dem instrumentierenden Notar vorgelegt, und wird der vorliegenden Urkunde beigegeben bleiben.

- Dass die verbleibenden Aktiva der Alleingesellschafterin übertragen sind und als übereignet zu gelten haben.

- Dass die Erklärungen des Abwicklers Gegenstand einer Überprüfung waren, wie dies aus dem in der Anlage befindlichen Bericht hervorgeht, im Einklang mit dem Gesetz, aufgestellt durch Herrn Vito Antonio DI BARI, geboren am 18. Mai 1967 in Ettelbrück, mit beruflicher Anschrift in L-5324 CONTERN, 1 Square Peter Dussmann, welcher durch die Alleingesellschafterin zum « Prüfungskommissaren der Abwicklung » bestellt wurde.

- Dass es sich daraus ergibt, dass die Abwicklung der Gesellschaft als erledigt und abgeschlossen betrachtet werden kann.

- Dass eine umfängliche und unbeschränkte Entlastung an die beiden Geschäftsführer, ob Erfüllung Ihres Mandats, erteilt ist.

- Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der Gesellschaft während der gesetzlichen Dauer von 5 (fünf) Jahren am derzeitigen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Der Inhaber einer Kopie der vorliegenden Urkunde wird über jegliche Vollmachten verfügen, um alle gesetzlichen Veröffentlichungen durchzuführen und Formalitäten zu erfüllen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. Rossi, J.-P. Neu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29898. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): André MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005822/63.

(160004724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Maine Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 61.691.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAINE CONSULTING S.A., constituée conformément à la loi luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.691., constituée sous la dénomination de MAINE OVERSEAS & CONSULTING HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro

107 du 18 février 1998; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 268 du 1<sup>er</sup> février 2012

L'assemblée est présidée par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, une fois signées «ne varietur» par les comparants, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrée avec l'acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité des actions émises au porteur a été valablement déposée auprès de Maître Isabelle GIRAULT, avocat, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, nommée par le conseil d'administration en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, et que la totalité des actions est admise à l'assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur la société Monsieur Dominique PHILIPPE, courtier en assurance, né le 4 mars 1951 à Bourbonne-Les-Bains (France), demeurant à L-1749 Howald, 11, rue Rudy Herber.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «loi»).

L'Assemblée décide que le liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans autorisation spéciale de l'assemblée même au cas où elle est normalement requise par la loi.

L'Assemblée décide que le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires(s) une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à EUR 950,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. FRATTER, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41522. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005852/73.

(160004672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Maroti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAROTI S.A.» ayant son siège social à Senningerberg, constituée suivant acte notarié, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 165 de 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 3117 du 9 décembre 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard SCHEIWEN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Senningerberg, 13-15, Breedewues.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 233.000.- (deux cent trente-trois mille euros) pour le porter de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) à EUR 265.000.- (deux cent soixante-cinq mille euros) par la création et l'émission de 2.330 (deux mille trois cent trente) actions nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

2.- Souscription et libération par incorporation d'une créance au capital.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé EUR 265.000.- (deux cent soixante-cinq mille euros) représenté par deux mille six cent cinquante (2.650) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (CENT EUROS) chacune, entièrement libérées.»

4.- Modification de l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature social en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 233.000.- (deux cent trente-trois mille euros) pour le porter de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) à EUR 265.000.- (deux cent soixante-cinq mille euros) par la création et l'émission de 2.330 (deux mille trois cent trente) actions nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

L'augmentation de capital sera réalisée par l'incorporation au capital d'une créance existant au profit de l'actionnaire unique et à charge de la Société.



### *Souscription et libération*

Les 2.330 (deux mille trois cent trente) actions nouvelles sont ensuite souscrites par l'actionnaire unique la société GEROFID SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à Genève, Suisse, rue du Nant 8, ici représentée par Monsieur Gérard SCHEIWEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire unique prénommé à l'encontre de la Société à concurrence du montant de EUR 233.000.- (deux cent trente-trois mille euros).

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la créance est décrite et évaluée dans un rapport établi par AVEGA REVISION S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, en date du 15 décembre 2015, qui restera annexé aux présentes.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de 2.330 actions nouvelles à émettre en contrepartie d'une valeur nominale de EUR 100.-.»

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé EUR 265.000.- (deux cent soixante-cinq mille euros) représenté par deux mille six cent cinquante (2.650) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (CENT EUROS) chacune, entièrement libérées.»

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature social en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. SCHEIWEN, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41408. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005862/88.

(160004974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

### **MGT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.608.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MSIP MGT Holding LP, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4361108, having its registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware.

here represented by Julia Szafranska, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of MGT Holdings S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 124.608 incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 758 on 2 May 2007. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notaire residing in Luxembourg, dated 23 October 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2877 on 11 December 2007.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and request the notary to enact the following resolutions:

#### *Agenda*

1. Approval of the interim balance sheet dated 21 December 2015 as opening balance sheet of the liquidation.
2. Dissolution and liquidation of the Company.
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to approve the interim balance sheet dated 21 December 2015 as opening balance sheet of the liquidation.

#### *Second resolution*

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the sole shareholder resolves to commence the process to dissolve and liquidate the Company.

#### *Third Resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to appoint Mr. Jan Dries Mulder, born in Veendam (the Netherlands) on 7 February 1973, and professionally residing at Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

In particular, the Liquidators shall be duly authorised to continue the activities of the Company for such period as required for the orderly liquidation and realisation of the remaining assets and thus to perform all and any management acts necessary to the pursuit of the Company’s object, including but not limited to:

- carrying out any acts of current or extraordinary business of the Company as well as to execute any investment (in terms of additional contributions if any) or divestment acts on behalf of the Company, including any related confidentiality and exclusivity agreements as well as non-binding agreements, but excluding the power to terminate agreements with any advisors, which fall within the powers of the general meeting of shareholders of the Company;
- purchase, promise to purchase, and exchange any goods, shareholdings, assets, property and rights to property, as well as to sell and promise to sell any shareholdings, assets, property or rights;
- open, maintain and close bank accounts, draw cheques and other orders for the payment of money, take on financings, obtain bank credit lines also for the issuance of guarantees, grant bridge financings to companies in which the Company holds or has committed to purchase a participation;
- negotiate, execute and deliver any contracts within the scope of the aforementioned powers;
- grant powers of attorney to perform any specific acts or types of acts within the scope of the herein mentioned powers;
- represent the Company in any claims or procedures, either judicial or not;
- accept arbitration;
- exercise any other powers granted to it under the law, by the articles of association of the Company or at a general meeting of shareholders of the Company.

(a) the Liquidators shall prepare a report in respect of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law);

(b) the Liquidators shall further have the broadest powers to perform their duties as defined in articles 144 to 148 bis of the 1915 Law;

(c) the Company shall be bound in the execution of any acts of current business as well as in the execution of any confidentiality and exclusivity agreements and non-binding agreements related to investment or divestment acts by the sole signature of one Liquidator;

(d) the Company shall be bound in the execution of any extraordinary business act and any investment or divestment acts by the joint signature of two Liquidators, except whenever the Liquidators have expressly approved the mentioned extraordinary business act or investment or divestment acts and have specifically delegated the powers to execute such act in one Liquidator, in which case the sole signature of such Liquidator shall be sufficient to bind the Company.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

MSIP MGT Holding LP, une société en commandite constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4361108, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Julia Szafranska, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est la seule associée de MGT Holdings S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.608, ayant un capital social de huit million cent sept mille dollar canadiens (CAD 8,107,000) et constituée selon acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 758 en date du 2 mai 2007. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2877, en date du 11 décembre 2007.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'associé unique requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du bilan intérimaire en date du 21 décembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.
2. Dissolution et liquidation de la Société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'associé unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'approuver le bilan intérimaire en date du 21 décembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

### Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer M. Jan Dries Muldern né à Veendam (Pays-Bas) le 7 février 1973, et résident professionnellement à Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-bas, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

(a) Les liquidateurs doivent être dûment autorisés à poursuivre les activités de la Société pour la période nécessaire à la liquidation et la réalisation des actifs restants et peuvent ainsi effectuer tous les actes de gestion nécessaires à la poursuite de l'objet de la Société, y compris mais non limité aux actes suivants:

- Effectuer tous les actes d'administration courants ou extraordinaires de la Société ainsi que exécuter tout investissement (en termes de contributions supplémentaires le cas échéant) ou des actes de cession pour le compte de la Société, y compris les accords de confidentialité et d'exclusivité connexes ainsi que des accords non contraignants, à l'exclusion du pouvoir de mettre fin aux accords conclus avec des conseillers, qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires de la Société;

- Effectuer tout achat, promesse d'achat, et échange de tous biens, participations, actifs, propriétés et tous droits à la propriété, ainsi que vendre et d'effectuer des promesses de vente de participations, actifs, biens ou droits;

- Ouvrir, maintenir et fermer les comptes bancaires, tirer des chèques et autres ordres de paiement d'argent, conclure des financements, obtenir des lignes de crédit bancaires pour l'émission de garanties, l'octroi de prêts relais aux sociétés dans lesquelles la Société détient ou s'est engagée à détenir une participation;

- Négocier, signer et de remettre tous les contrats dans le cadre des pouvoirs mentionnés ci-dessus;

- Donner procuration pour effectuer n'importe quel type d'actes ou tout type d'actes dans le cadre des présentes mentionné pouvoirs;

- Représenter la Société dans tout contentieux ou toute procédure, judiciaire ou non;

- Accepter l'arbitrage;

- Exercer tous les autres pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la loi, par les statuts de la Société ou par une assemblée générale des actionnaires de la Société.

(b) les liquidateurs devront préparer un rapport en ce qui concerne les résultats de la liquidation, conformément à l'article 151 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915);

(c) les liquidateurs auront en outre les pouvoirs les plus étendus pour accomplir leurs tâches tel que défini dans les articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915;

(d) la Société est engagée pour l'exécution de tous les actes courants d'administration ainsi que pour l'exécution de tout accord de confidentialité et d'exclusivité et accords non contraignants liés aux actes d'investissement ou de dés investissement par la seule signature d'un liquidateur;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SZAFRANSKA, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005869/163.

(160004247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

#### **Mitotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1931 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016005875/9.

(160004706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Genêts Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. NewOkny Charter Sàrl).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 151.250.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «NewOkny Charter Sàrl», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151250, constituée suivante acte notarié du 2 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, numéro 585 du 18 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Maître Maria DENNEWALD, avocat, de résidence à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Yasmine BIRGEN, employée, de résidence à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Maria DENNEWALD prénommée.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les associés présents ou les mandataires des associés représentés et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en Genêts Sàrl.

2) Modification de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

3) Changements des articles deux et trois des statuts.

4) Divers

IV.- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «NewOkny Charter Sàrl» en «Genêts Sàrl» et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination Genêts Sàrl».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et, en conséquence, l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre

manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DENNEWALD, Y. BIRGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005886/82.

(160004928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **NDE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9463 Stolzembourg, 15, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 202.906.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Franck Godson ATEBA ATANGANA, agent immobilier, demeurant à L-9463 Stolzembourg, 15, rue Principale.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "NDÉ S.à.r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Putscheid.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la négociation, l'expertise, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, de même que la promotion immobilière, ainsi que toutes activités de commerce ainsi que la vente et la représentation de tous produits et marchandises.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.



La Société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La Société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Franck Godson ATEBA ATANGANA, prénommé.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de façon à ce que le montant de 12.500.-EUR (douze mille cinq cents euros) est dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

a.- L'adresse de la société est fixée à L-9463 Stolzembourg, 15, rue Principale;

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Monsieur Franck Godson ATEBA ATANGANA, prénommé.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ATEBA ATANGANA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005891/79.

(160004310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006184/10.

(160004919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Najac, Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Najac).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 18.485.

---

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "NAJAC", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1981, publié au Mémorial C numéro 203 du 1<sup>er</sup> octobre 1981, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18485.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 8 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 783 du 15 avril 2010.

La séance est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE (3.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 175.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et adoption d'un statut d'une société de participation financière en remplaçant l'article 4 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

## 2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et d'adopter le statut d'une société de participation financière en remplaçant l'article 4 des statuts comportant l'objet social de la société par le texte suivant:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

### *Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Evelyne Jastrow, Michèle Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005890/104.

(160004447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Neptune Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.233.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

Mars Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit de luxembourgeois, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, Avenue de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.571,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présentes.

Laquelle partie comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- qu'elle est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée «NEPTUNE PROPERTIES S.à r.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.233, constituée suivant acte reçu Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2537 du 20 octobre 2011.

- qu'en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la société, a pris, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existants en parts sociales de catégorie A et de créer une catégorie B.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR) par la création et l'émission de quatre cents (400) parts sociales de catégorie B nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, sans droit de vote.

*Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu:

- La société de droit des Îles Vierges Britannique «JUNIFLER LIMITED», avec siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Îles Vierges Britannique sous le numéro 603917, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présentes,

déclare souscrire à quatre cents (400) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer par un nature par conversion en capital des créances certaines liquides et exigible, existant au profit du souscripteur et à charge de la société «NEPTUNE PROPERTIES S.à r.l.» à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), entièrement alloué au compte capital social et avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept million neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 7.990.000,-).

*Evaluation*

La valeur dudit apport a été fixée à huit million d'euros (EUR 8.000.000,-) et a été évaluée par le souscripteur des nouvelles parts émises par la société.

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

“ **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22.500,-), represented by five hundred (500) category A shares and four hundred (400) category B shares having a nominal value of twenty-five Euro (25,-) per share each, and the category B shares have no voting rights.”

**Version française:**

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de catégorie A et quatre cents (400) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, sachant que les parts sociales de catégorie B n'ont pas de droit de vote.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ EUR 4.250,-.

DONT ACTE, fait et passé Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016005897/66.

(160004019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Wilisaank SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016006214/10.

(160003999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Alzette Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.207.

—  
Veuillez prendre note que Monsieur Davy TOUSSAINT, gérant de catégorie B, réside désormais professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Alzette Acquisitions S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016050960/14.

(160009300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

---

**AmTrust Holding Luxembourg - Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 186.167.

*Résolutions de l'associé unique de la société du 18 décembre 2015*

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- M. François BROUXEL

- M. Jeremy CADLE

- M. Stephen UNGAR

pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en relation avec les comptes annuels de l'exercice de la Société se clôturant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016050962/16.

(160009864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

---

**Andare, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 192.304.

—  
*Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 12 janvier 2016*

«4. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer KPMG Luxembourg, 39 Avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que réviseur indépendant de la Société pour un terme de un an, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 septembre 2016.»

*Pour la Société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016050965/14.

(160009729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

---

**Apollo Aviation Offshore Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 155.836.

—  
Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 9 novembre 2015 que:

- le mandat de William D. HOFFMAN, gérant de catégorie A, demeurant au 848, Brickell Ave, Suite 500, Miami, FL 33131, États-Unis, a été renouvelé pour une durée indéterminée.

- le mandat de Carlo SCHNEIDER, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016050966/15.

(160009491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

---

**Aquarelle Etoile II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.646.

—  
EXTRAIT

Il est certifié, par les présentes que:

- Mr. Neil W. Medlyn, né le 19 mai 1953, résidant professionnellement au 3a, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, a démissionné, avec effet au 11 janvier 2016, de sa fonction d'Administrateur de la société.

- Mr. René Albert Demoulin, né le 28 octobre 1952, résidant professionnellement au 3a, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, a démissionné, avec effet au 11 janvier 2016, de sa fonction d'Administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050967/15.

(160009689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

---



**Angelsim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 235.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 196.677.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Banque PICTET & Cie S.A., a société anonyme, governed by the laws of the State of Geneva (Switzerland), having its registered office at 60, route des Acacias, Carouge (GE), Switzerland, and registered with the Geneva Trade Register under number CH-660.0.021.909-1,

here represented by Mister Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated above, has requested the undersigned notary to act the following:

I. Banque PICTET & Cie S.A., prequalified, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Angelsim S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.667, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 April 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1912, of 29 July 2015. The articles of incorporation have not been amended yet.

II.

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) so as to raise it from its current amount of one hundred ten thousand euro (EUR 110,000), divided into

- One million (1,000,000) ordinary shares (les "Ordinary Shares");
- Ten thousand (10,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- Ten thousand (10,000) class B shares (the "Class B Shares"),
- Ten thousand (10,000) class C shares (the "Class C Shares"),
- Ten thousand (10,000) class D shares (the "Class D Shares"),
- Ten thousand (10,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- Ten thousand (10,000) class F shares (the "Class F Shares"),
- Ten thousand (10,000) class G shares (the "Class G Shares"),
- Ten thousand (10,000) class H shares (the "Class H Shares");
- Ten thousand (10,000) class I shares (the "Class I Shares");
- Ten thousand (10,000) class J shares (the "Class J Shares"),

with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each, to an amount of two hundred thirty-five euro (EUR 235,000), divided into

- One million (1,000,000) ordinary shares (les "Ordinary Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class B shares (the "Class B Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class C shares (the "Class C Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class D shares (the "Class D Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class F shares (the "Class F Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class G shares (the "Class G Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class H shares (the "Class H Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class I shares (the "Class I Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class J shares (the "Class J Shares"),

with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each, by the issuance of

- One hundred twenty-five (125,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class B shares (the "Class B Shares"),

- One hundred twenty-five (125,000) class C shares (the "Class C Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class D shares (the "Class D Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class F shares (the "Class F Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class G shares (the "Class G Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class H shares (the "Class H Shares");
- One hundred twenty-five (125,000) class I shares (the "Class I Shares");
- One hundred twenty-five (125,000) class J shares (the "Class J Shares"),

new shares with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to further issue a share premium in the amount of one million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 1,125,000) representing one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500) for each share class from A to J.

2. To accept an aggregate subscription of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each fully paid and subscribed by the Sole Shareholder.

3. The full payment of these shares and the share premium by means of a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000).

4. To amend article 5.1. of the Company's Articles of Association so that it shall henceforth read as follows:

“The corporate capital is fixed at two hundred thirty-five euro (EUR 235,000), divided into

- One million (1,000,000) ordinary shares (les "Ordinary Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class B shares (the "Class B Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class C shares (the "Class C Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class D shares (the "Class D Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class F shares (the "Class F Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class G shares (the "Class G Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class H shares (the "Class H Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class I shares (the "Class I Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class J shares (the "Class J Shares"),

with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each. The Class A Shares to the Class J Shares are together referred to as the "Class of Shares" and together with the "Ordinary Shares", the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.”

5. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) so as to raise it from its current amount of one hundred ten thousand euro (EUR 110,000), divided into

- One million (1,000,000) ordinary shares (les "Ordinary Shares");
- Ten thousand (10,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- Ten thousand (10,000) class B shares (the "Class B Shares"),
- Ten thousand (10,000) class C shares (the "Class C Shares"),
- Ten thousand (10,000) class D shares (the "Class D Shares"),
- Ten thousand (10,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- Ten thousand (10,000) class F shares (the "Class F Shares"),
- Ten thousand (10,000) class G shares (the "Class G Shares"),
- Ten thousand (10,000) class H shares (the "Class H Shares");
- Ten thousand (10,000) class I shares (the "Class I Shares");
- Ten thousand (10,000) class J shares (the "Class J Shares"),

with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each, to an amount of two hundred thirty-five euro (EUR 235,000), divided into

- One million (1,000,000) ordinary shares (les "Ordinary Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class B shares (the "Class B Shares"),

- One hundred thirty-five (135,000) class C shares (the "Class C Shares"),
  - One hundred thirty-five (135,000) class D shares (the "Class D Shares"),
  - One hundred thirty-five (135,000) class E shares (the "Class E Shares"),
  - One hundred thirty-five (135,000) class F shares (the "Class F Shares"),
  - One hundred thirty-five (135,000) class G shares (the "Class G Shares"),
  - One hundred thirty-five (135,000) class H shares (the "Class H Shares");
  - One hundred thirty-five (135,000) class I shares (the "Class I Shares");
  - One hundred thirty-five (135,000) class J shares (the "Class J Shares"),
- with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each, by the issuance of

- One hundred twenty-five (125,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class B shares (the "Class B Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class C shares (the "Class C Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class D shares (the "Class D Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class F shares (the "Class F Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class G shares (the "Class G Shares"),
- One hundred twenty-five (125,000) class H shares (the "Class H Shares");
- One hundred twenty-five (125,000) class I shares (the "Class I Shares");
- One hundred twenty-five (125,000) class J shares (the "Class J Shares"),

new shares with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to further issue a share premium in the amount of one million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 1,125,000) representing one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500) for each share class from A to J and to further accept the following subscription:

#### *Subscription / Payment*

The Sole Shareholder declared to subscribe to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each and the share premium in the amount of one million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 1,125,000), and to make payment in full for all the new shares and the share premium by means of a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000).

Proof of the payment in cash has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1. of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5.1.** “The corporate capital is fixed at two hundred thirty-five euro (EUR 235,000), divided into

- One million (1,000,000) ordinary shares (les "Ordinary Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class A shares (the "Class A Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class B shares (the "Class B Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class C shares (the "Class C Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class D shares (the "Class D Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class F shares (the "Class F Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class G shares (the "Class G Shares"),
- One hundred thirty-five (135,000) class H shares (the "Class H Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class I shares (the "Class I Shares");
- One hundred thirty-five (135,000) class J shares (the "Class J Shares"),

with a nominal value of zero point ten euro (EUR 0.10) each. The Class A Shares to the Class J Shares are together referred to as the "Class of Shares" and together with the "Ordinary Shares", the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Banque PICTET & Cie S.A., une société anonyme, régie par les lois de Genève (Suisse), ayant son siège social au 60, route des Acacias, Carouge (GE), Suisse, et inscrite auprès du registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660.0.021.909-1,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

I. Banque PICTET & Cie S.A., préqualifiée, déclare qu'elle est le seul associé («L'Associé Unique») de Angelsim S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15A, Avenue J.F. Kennedy, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.667, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1912 du 29 juillet 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille euros (EUR 110.000) divisé en

- un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Part Sociales Ordinaires");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B (les "Part Sociales de Catégorie B");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C (les "Part Sociales de Catégorie C");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D (les "Part Sociales de Catégorie D");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E (les "Part Sociales de Catégorie E");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F (les "Part Sociales de Catégorie F");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G (les "Part Sociales de Catégorie G");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H (les "Part Sociales de Catégorie H");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I (les "Part Sociales de Catégorie I");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J (les "Part Sociales de Catégorie J"),

ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune à un montant de deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000), divisé en

- un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Part Sociales Ordinaires");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie B (les "Part Sociales de Catégorie B");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie C (les "Part Sociales de Catégorie C");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie D (les "Part Sociales de Catégorie D");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie E (les "Part Sociales de Catégorie E");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie F (les "Part Sociales de Catégorie F");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie G (les "Part Sociales de Catégorie G");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie H (les "Part Sociales de Catégorie H");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie I (les "Part Sociales de Catégorie I");
  - cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie J (les "Part Sociales de Catégorie J"),
- d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, par l'émission de:
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les "Part Sociales de Catégorie B");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (les "Part Sociales de Catégorie C");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (les "Part Sociales de Catégorie D");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (les "Part Sociales de Catégorie E");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (les "Part Sociales de Catégorie F");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (les "Part Sociales de Catégorie G");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (les "Part Sociales de Catégorie H");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (les "Part Sociales de Catégorie I");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J (les "Part Sociales de Catégorie J"),

ayant une valeur nominale dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et émission d'une prime d'émission d'un montant d'un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1,125,000) représentant cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500) par catégorie de parts sociales de A à J.

2. Acceptation de la souscription d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune entièrement libérées et souscrites par l'Associé Unique.

3. Le paiement intégral de ces parts sociales et de la prime d'émission par un apport en espèces d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000)

4. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes et afin de désormais lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000,-) représenté par

- un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Part Sociales Ordinaires");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie B (les "Part Sociales de Catégorie B");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie C (les "Part Sociales de Catégorie C");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie D (les "Part Sociales de Catégorie D");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie E (les "Part Sociales de Catégorie E");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie F (les "Part Sociales de Catégorie F");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie G (les "Part Sociales de Catégorie G");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie H (les "Part Sociales de Catégorie H");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie I (les "Part Sociales de Catégorie I");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie J (les "Part Sociales de Catégorie J"),

ayant une valeur nominale dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A à J sont ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales" et ayant les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.»

5. Divers.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille euros (EUR 110.000) divisé en

- un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Part Sociales Ordinaires");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B (les "Part Sociales de Catégorie B");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C (les "Part Sociales de Catégorie C");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D (les "Part Sociales de Catégorie D");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E (les "Part Sociales de Catégorie E");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F (les "Part Sociales de Catégorie F");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G (les "Part Sociales de Catégorie G");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H (les "Part Sociales de Catégorie H");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I (les "Part Sociales de Catégorie I");
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J (les "Part Sociales de Catégorie J"),

ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune à un montant de deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000,-), divisé en

- un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Part Sociales Ordinaires");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie B (les "Part Sociales de Catégorie B");



- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie C (les "Part Sociales de Catégorie C");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie D (les "Part Sociales de Catégorie D");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie E (les "Part Sociales de Catégorie E");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie F (les "Part Sociales de Catégorie F");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie G (les "Part Sociales de Catégorie G");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie H (les "Part Sociales de Catégorie H");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie I (les "Part Sociales de Catégorie I");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie J (les "Part Sociales de Catégorie J"),

d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, par l'émission de:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les "Part Sociales de Catégorie B");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (les "Part Sociales de Catégorie C");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (les "Part Sociales de Catégorie D");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (les "Part Sociales de Catégorie E");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (les "Part Sociales de Catégorie F");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (les "Part Sociales de Catégorie G");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (les "Part Sociales de Catégorie H");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (les "Part Sociales de Catégorie I");
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J (les "Part Sociales de Catégorie J"),

ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et l'émission d'une prime d'émission d'un montant d'un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000) représentant cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500) par catégorie de parts sociales de A à J, et d'accepter la souscription suivante:

#### *Souscription / Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et la prime d'émission d'un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000) par un apport en espèces d'un montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000). La preuve du paiement en espèces a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000) représenté par

- un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Part Sociales Ordinaires");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie B (les "Part Sociales de Catégorie B");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie C (les "Part Sociales de Catégorie C");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie D (les "Part Sociales de Catégorie D");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie E (les "Part Sociales de Catégorie E");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie F (les "Part Sociales de Catégorie F");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie G (les "Part Sociales de Catégorie G");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie H (les "Part Sociales de Catégorie H");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie I (les "Part Sociales de Catégorie I");
- cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie J (les "Part Sociales de Catégorie J"),

ayant une valeur nominale dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A à J sont ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales" et ayant les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille huit cents euros (EUR 2.800).



### Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, représenté tel que décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande cette même personne, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29761. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002620/332.

(160000726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

#### **Dole Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4408 Belvaux, 227, rue Wassertrap.

R.C.S. Luxembourg B 202.896.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Dominique LEBLAN, dirigeant d'entreprise, né le 3 août 1955 à Courtrai (Belgique), demeurant à L-4408 Belvaux, 227, Rue Waassertrap, et

2) Monsieur Christophe PIETQUIN, profession informaticien, né le 29 septembre 1962 à Charleroi (Belgique) demeurant à B-6760 Virton, 65, Avenue Bouvier, ici représenté par Monsieur Dominique LEBLAN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de „DOLE INVEST“.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Sanem. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4. Objet social.** La société a pour objet le conseil et coaching en entreprise.

La société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cents (100) parts sociales de cent-vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2016.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Dominique LEBLAN, prénommé, vingt-quatre . . . . .	24 parts
2. Christophe PIETQUIN, prénommé, soixante-seize . . . . .	76 parts
TOTAL: CENT . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Dominique LEBLAN, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-4408 Belvaux, 227, Rue Waassertrap.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dominique Leblan, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 18 décembre 2015. 1LAC/2015/40737. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005479/108.

(160004044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **European Hotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,  
ON THE TWENTY-SECOND DAY OF DECEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AXA Real Estate Investment Managers France S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of France, having its registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Pascale Stammet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on 18 December 2015,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "EUROPEAN HOTEL S.A.", société anonyme, hereinafter called "the Company", with registered office at L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 137192, was incorporated pursuant to a deed received on March 11, 2008 by the notary Gerard LECUIT, residing in Luxembourg, and published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 929 dated April 15, 2008. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the same notary LECUIT on June 28, 2010, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1853 dated September 9, 2010.

2. The Company's capital amounts to EUR 122,684.- (one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-four Euro) divided into 122,684.- (one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-four) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all issued in registered form.

3. The appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the appearer, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown,
- it has established a liquidation report;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by Mr Jean-Louis Camuzat, residing professionally at 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the appearer grants discharge to the directors of the Company;

8. That the appearer grants discharge to the independent auditor "réviseur d'entreprises" of the Company;

9. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company, L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

10. That the appearer may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE VINGT-DEUXIEME JOUR DE DECEMBRE

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AXA Real Estate Investment Managers France S.A., une société anonyme, de droit français, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France-ci-après appelé "la comparante" ou "l'actionnaire unique",

représentée par Madame Pascale Stammel demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 18 décembre 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société anonyme «EUROPEAN HOTEL S.A.», ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 137192, a été constituée suivant acte reçu de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 mars 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 929 du 15 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire LECUIT en date du 28 juin 2010, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 1853 du 9 septembre 2010.

2. Le capital social s'élève à cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 122.684,-) divisé en cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-quatre (122.684) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu,

- qu'il a dressé un rapport de liquidation;

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par Mr Jean-Louis Camuzat, résidant professionnellement au 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.

8. Le comparant accorde décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises.

9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

10. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300,-.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STAMMET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005512/108.

(160005189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**KWF Business Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 27-35, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 105.997.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn,  
den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft KWF Business Consultants S.A., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 27-35, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 105.997 (NIN 2005 22 01 072),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Februar 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 532 vom 3. Juni 2005, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1357 vom 3. Juni 2008;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 57 vom 10. Januar 2013.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf ein hundert siebenundneunzig tausend sechs hundert siebenundsechzig Euro (EUR 197.667.-), eingeteilt in ein hundert siebenundneunzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (197.667) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Jörg Friedrich WIENEKE, Unternehmensberater, wohnhaft in D-54296 Trier, Addi-Merten- Straße, 2.

Er beruft zur Schriftführerin Frau Sara CRAVEIRO, Angestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, und zum Stimmzähler Herr Ralph ADRIAN, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Böhmerstraße, 22.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Abänderung von Artikel 4 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Die Aktien können zwischen den Aktionären frei abgetreten werden. Die Aktien der Gesellschaft können nur an Dritte abgetreten werden, wenn die übrigen Aktionäre durch den Verwaltungsrat darüber informiert worden sind und das unten beschriebene Verfahren durchgeführt worden ist.

a) Im Falle des Ausscheidens eines Aktionärs steht den anderen Aktionären, im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien, ein Vorkaufsrecht zu.

Dieses Vorkaufsrecht erlischt, wenn es nicht innerhalb von drei Monaten nach entsprechender Mitteilung durch den ausscheidenden Aktionär an den Verwaltungsrat von den anderen Aktionären ausgeübt wird. Der Verwaltungsrat muss unverzüglich nach der Mitteilung des ausscheidenden Aktionärs die anderen Aktionäre per eingeschriebenem Brief benachrichtigen.

Kann oder will ein Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht ausüben bzw. ist es erloschen, so steht es den übrigen Aktionären im Verhältnis ihrer Aktienanteile zu. Dieses Vorkaufsrecht erlischt wiederum, wenn es nicht innerhalb von zwei Monaten nach entsprechender Benachrichtigung des Verwaltungsrates durch die übrigen Aktionäre ausgeübt wird.

In diesem Fall kann die Gesellschaft, vertreten durch Ihren Verwaltungsrat, den Kauf der Anteile mit Zustimmung des ausscheidenden Aktionärs vornehmen.

b) Im Todesfalle, beziehungsweise der Liquidation oder des Konkurses eines Aktionärs gehen seine Aktien in den Besitz seiner Erben bzw. Rechtsnachfolger über. Solange die Erben nicht als individuelle Neuaktionäre durch den Verwaltungsrat anerkannt sind, können sie ihre Rechte bei der Gesellschaft nur durch einen alleinigen Vertreter ausüben lassen.

Gegenüber den Erben bzw. den Rechtsnachfolgern findet das oben unter a) beschriebene Vorkaufsrecht Anwendung.

c) Soweit beim Ausscheiden eines Aktionärs oder sonstiger Abtretung von Aktien gemäss dieser Satzung eine Vergütung zu bezahlen ist, wird die Bewertung der Aktien wie folgt vorgenommen:

Die Aktionäre können einvernehmlich den Wert der Aktie oder die Bewertungsmethode zur Bestimmung des Aktienwertes bei deren Abtretung festlegen.

Mangels einvernehmlicher Festlegung der Bewertungsmethode und der Bestimmung des Aktienwertes können die Aktionäre einvernehmlich jede qualifizierte Drittperson oder einen Sachverständigen benennen.

Mangels Einverständnis über die zu bestimmende Drittperson oder der Sachverständigen kann die zuvorkommende Partei vor dem vorsitzenden Richter des Bezirksgerichts Luxemburg einen Antrag auf Bestimmung der Drittperson oder des Sachverständigen stellen. Gegen die Verfügung des vorsitzenden Richters kann keine Berufung eingelegt werden.

d) Jede Aktie gibt Anspruch auf einen dementsprechenden Anteil des Gewinnes oder Liquidationserlöses. Der Besitz der Aktie bringt in rechtswirksamer Weise die Zustimmung zu dieser Satzung und der Beschlüsse der vorherigen Hauptversammlungen mit sich.

Die Aktien dürfen nicht verpfändet werden.“.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert siebenundneunzig tausend sechs hundert siebenundsechzig (197.667) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), welche das gesamte Kapital von ein hundert siebenundneunzig tausend sechs hundert siebenundsechzig Euro (EUR 197.667.-), darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengesetzt ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgenden Beschluss gefasst:

#### *Einzigster Beschluss*

" **Art. 4.** Die Aktien können zwischen den Aktionären frei abgetreten werden. Die Aktien der Gesellschaft können nur an Dritte abgetreten werden, wenn die übrigen Aktionäre durch den Verwaltungsrat darüber informiert worden sind und das unten beschriebene Verfahren durchgeführt worden ist.

a) Im Falle des Ausscheidens eines Aktionärs steht den anderen Aktionären, im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien, ein Vorkaufsrecht zu.

Dieses Vorkaufsrecht erlischt, wenn es nicht innerhalb von drei Monaten nach entsprechender Mitteilung durch den ausscheidenden Aktionär an den Verwaltungsrat von den anderen Aktionären ausgeübt wird. Der Verwaltungsrat muss unverzüglich nach der Mitteilung des ausscheidenden Aktionärs die anderen Aktionäre per eingeschriebenem Brief benachrichtigen.

Kann oder will ein Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht ausüben bzw. ist es erloschen, so steht es den übrigen Aktionären im Verhältnis ihrer Aktienanteile zu. Dieses Vorkaufsrecht erlischt wiederum, wenn es nicht innerhalb von zwei Monaten nach entsprechender Benachrichtigung des Verwaltungsrates durch die übrigen Aktionäre ausgeübt wird.

In diesem Fall kann die Gesellschaft, vertreten durch Ihren Verwaltungsrat, den Kauf der Anteile mit Zustimmung des ausscheidenden Aktionärs vornehmen.

b) Im Todesfalle, beziehungsweise der Liquidation oder des Konkurses eines Aktionärs gehen seine Aktien in den Besitz seiner Erben bzw. Rechtsnachfolger über. Solange die Erben nicht als individuelle Neuaktionäre durch den Verwaltungsrat anerkannt sind, können sie ihre Rechte bei der Gesellschaft nur durch einen alleinigen Vertreter ausüben lassen.



Gegenüber den Erben bzw. den Rechtsnachfolgern findet das oben unter a) beschriebene Vorkaufsrecht Anwendung.

c) Soweit beim Ausscheiden eines Aktionärs oder sonstiger Abtretung von Aktien gemäss dieser Satzung eine Vergütung zu bezahlen ist, wird die Bewertung der Aktien wie folgt vorgenommen:

Die Aktionäre können einvernehmlich den Wert der Aktie oder die Bewertungsmethode zur Bestimmung des Aktienwertes bei deren Abtretung festlegen.

Mangels einvernehmlicher Festlegung der Bewertungsmethode und der Bestimmung des Aktienwertes können die Aktionäre einvernehmlich jede qualifizierte Drittperson oder einen Sachverständigen benennen.

Mangels Einverständnis über die zu bestimmende Drittperson oder der Sachverständigen kann die zuvorkommende Partei vor dem vorsitzenden Richter des Bezirksgerichts Luxemburg einen Antrag auf Bestimmung der Drittperson oder des Sachverständigen stellen. Gegen die Verfügung des vorsitzenden Richters kann keine Berufung eingelegt werden.

d) Jede Aktie gibt Anspruch auf einen dementsprechenden Anteil des Gewinnes oder Liquidationserlöses. Der Besitz der Aktie bringt in rechtswirksamer Weise die Zustimmung zu dieser Satzung und der Beschlüsse der vorherigen Hauptversammlungen mit sich.

Die Aktien dürfen nicht verpfändet werden.“

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. F. WIENEKE, S. CRAVEIRO, R. ADRIAN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11483. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 4. Januar 2016.

Référence de publication: 2016002155/121.

(16000387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**Infodata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 26.476.

*Constatation de cession de parts sociales*

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales du 19/10/2015, signées sous seing privé par le cédant et les cessionnaires et acceptées par la gérance au nom de la société, le capital social de la société Infodata S.à r.l. ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.476, est désormais réparti comme suit:

Monsieur Daniel DRIES, né le 02/01/1965 à Longlier (Belgique), demeurant à L-8706 Useldange, 41, route d'Arlon, . . . . .	495 parts sociales
Monsieur Camille NEYS, né le 28/04/1956 à Luxembourg, demeurant à L-8295 Keispelt, 48, rue de Kehlen, . . . . .	225 parts sociales
Monsieur Emmanuel FERNANDES VILLELA, né le 13/02/1966 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-7766 Bisen, 56, route de Colmar, . . . . .	9 parts sociales
Monsieur Olivier MODARD, né le 08/08/1969 à Longlier (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, 10, rue d'en Bas, . . . . .	45 parts sociales
Monsieur Dominique THIRY, né le 04/03/1966 à Longlier (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, 2, route des Ardoisières, . . . . .	45 parts sociales
Madame Alexandra BOHN, née le 23/06/1973 à Thionville (France), demeurant à F-57920 Buding, 5, L'orée du Bois, . . . . .	9 parts sociales
Madame Sophie VERVLOET-DRIES, née le 16/07/1967 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à L-8706 Useldange, 41, route d'Arlon, . . . . .	18 parts sociales
Monsieur Fabien ZIMMER, né le 01/02/1972 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6810 Valansart, 12, rue d'Orval, . . . . .	9 parts sociales
Monsieur Alain STEPHAN, né le 31/10/1964 à Saint-Avold (France), demeurant à F-57640	9 parts sociales

Argancy, 12, rue des Pinsons, .....	
Monsieur Khalid BOUGRIA, né le 08/02/1970 à Tafersit (Maroc), demeurant à B-6760 Virton, 6, avenue de la Victoire, .....	9 parts sociales
Monsieur André SCHOUN, né le 19/05/1962 à Metz (France), demeurant à F-57645 Noisseville, 2, Le Mâs aux Lièvre, .....	9 parts sociales
Monsieur Vincent DEVILLE, né le 12/11/1987 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6717 Lottert, 406, rue de la Barrière, .....	9 parts sociales
Monsieur Emile CILAS, né le 09/01/1970 à Villerupt (France), demeurant à F-54260 Fresnois la Montagne, 20, rue de Hobscheid, .....	9 parts sociales
Total: neuf cents parts sociales .....	<u>900 parts sociales</u>

Kehlen, le 19 octobre 2015.

*Les associés*

Référence de publication: 2016004739/41.

(160003638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

### **Atico, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6944 Niederanven, 26, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 186.350.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Monsieur Patrick VAN LOO, expert en automobiles, né à Luxembourg, le 8 janvier 1973, demeurant à L-8010 Strassen, 226B, route d'Arlon (l'Associé Unique),

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Atico, est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-6944 Niederanven, 26, rue Dicks, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 186350 et ayant un capital social de 12.500,- Euros (douze mille cinq cent EUR) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune et entièrement libéré (la Société). La Société a été constituée le 4 avril 2014 suivant un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 juin 2014, numéro 1639 (le Mémorial C).

2. Que l'objet social de la société est repris comme suit dans les statuts:

«La Société a pour objet la gestion d'immeubles et de biens immobiliers, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion, la réalisation, la construction et la commercialisation d'immeubles et de biens immobiliers.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Que l'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales (100%) de la Société;

4. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société de la Société dont il signe un bilan de clôture.

5. Que l'Associé Unique déclare encore que la société n'a jamais détenu d'immeuble, ni occupé de salarié et ne détient actuellement aucune participation et que la société n'a aucun autre engagement (caution, cautionnement, garantie de bonne fin, garantie d'achèvement, bail, contrat de fourniture) et n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa dissolution. L'Associé Unique confirme encore expressément les titres représentatifs du capital ne sont ni grevés, scindées, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation; que les comptes, notamment les comptes bancaires ne sont ni grevés, gagés, bloqués,

engagés, limités ou hypothéqués, ni autrement données en garantie ou dans un autre état ou situation ne permettant pas la présente dissolution.

6. Que l'Associé Unique déclare que la société a cessé toutes activités commerciales et acquitté tous ses créanciers.

7. Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

8. Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9. Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

10. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

11. Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué ci-avant;

12. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée et que toutes les parts sociales et tous les registres de la Société seront annulés;

13. Que décharge pleine et entière est donnée aux mandataires de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de cette assemblée; et

14. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse de l'ancien siège de la société.

15. Que la société sera définitivement radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

L'Associé Unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds du capital social et issus de la liquidation ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Pouvoir*

Le liquidateur autorise spécialement le notaire mandaté à procéder à toute inscription et publication nécessaires, ainsi qu'à la radiation inhérente de la société dissoute auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et s'engage à titre personnel à reprendre à sa charge tous les frais, honoraires, impôts, droits d'enregistrement et taxes résultant à quelque titre que ce soit de la présente.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au comparant, il a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. VAN LOO, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le ... 2015. Relation: EAC/2015/31433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003434/89.

(160003092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

#### **FHL, Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg F 1.544.

*Extrait du PV de l'AGE du 11 décembre 2014.*

L'article 16 aura le contenu suivant (en ce qui concerne la composition du CA): Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Chaque centre hospitalier a droit à 3 membres.
- Chaque établissement hospitalier spécialisé, budgétisé et constitué en personne morale indépendante, a droit à un membre.

L'article 20 aura le contenu suivant (en ce qui concerne la composition du Bureau du CA): Le Bureau est composé comme suit:

- Le Président du Conseil d'Administration.
- Les directeurs généraux des centres hospitaliers tels que repris dans le plan hospitalier
- Un directeur général d'un établissement hospitalier spécialisé tel que repris dans le plan hospitalier et représentant les établissements hospitaliers spécialisés.

Référence de publication: 2016050401/19.

(160009058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Studio Evy Mains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.148.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064848/9.

(160026697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

---

**Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 160.900.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064849/9.

(160025976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

---

**The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.118.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064852/9.

(160025958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

---

**Top Diffusion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.757.

---

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064869/9.

(160026529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

---